

Innover pour vivre mieux

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





L'evier de la performance, de la compétitivité et du progrès, l'innovation est le cœur des évolutions économiques et sociales en Europe, en France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région, vecteur de dynamisme et d'organisation de l'aménagement économique local, a progressivement introduit cette priorité d'innover, dans ses différents plans et schémas de développement : économie, recherche, formation, internationalisation, mais encore Agendas 21 ou même développement culturel...

Pour aller plus loin et répondre aux enjeux de la croissance, de l'emploi et de la résistance face à la crise, une approche stratégique spécifique s'est finalement imposée.

Avec la définition d'une telle Stratégie Régionale d'Innovation, déclinée en orientations partagées avec les acteurs économiques et sociaux, l'innovation prend aujourd'hui toute sa place dans l'action publique régionale.

L'État en région, dans le cadre de l'approche partenariale et des responsabilités partagées en matière économique, se situe sur ces orientations définies en commun, en cohérence avec les orientations nationales et européennes pour innover ainsi qu'avec les éléments de diagnostic de l'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région et l'État en région, en lien avec les acteurs du territoire, ont fait le choix d'« Innover pour vivre mieux ». Cette finalité fait écho à la nécessité de placer le facteur humain au centre de nos préoccupations.

Ce n'est en effet qu'en se situant au service des femmes et des hommes que le changement peut réellement devenir progrès.

La proposition de mettre en avant la « Méditerranée durable » se situe dans le prolongement d'un tel parti pris, afin d'étendre les champs de l'innovation au « vivre mieux » en Méditerranée et à la coopération de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec des territoires qui ont beaucoup en commun.

Révéler notre capacité à innover exige détermination et dynamisme. L'investissement et la contribution des acteurs régionaux, entrepreneurs, producteurs de connaissance, institutionnels, territoires et citoyens, sur le terrain et dans le quotidien de leurs activités, seront la meilleure garantie de parvenir à un véritable outil de convergence des énergies et des initiatives au service de ce « vivre mieux ».

**Le Préfet de Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

2010-2013 : une stratégie d'innovation pour la région



Le 7 avril 2008, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur engageait une démarche d'approfondissement de la stratégie régionale d'innovation. Le présent document est un résumé de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) pour les quatre années à venir, adoptée par l'assemblée régionale le 30 octobre 2009. Cette présentation synthétique doit permettre d'informer un large public, en cohérence avec l'un des objectifs de la SRI : favoriser, au cœur de la société, la diffusion d'une véritable culture de l'innovation. Outil stratégique et d'orientation concernant l'avenir des 5 millions d'habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la SRI est l'aboutissement de 18 mois de concertation auprès de l'ensemble des partenaires économiques, sociaux, culturels et institutionnels concernés. Il a été élaboré conformément à la demande de l'Europe, formulée auprès de toutes les Régions françaises au cours de la négociation des programmes opérationnels FEDER 2007-2013 (fonds européen de développement régional).



Construire un environnement favorable à l'innovation

Notre monde est confronté à des défis d'une ampleur jusqu'ici inconnue : changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, gestion de l'espace, vieillissement de la population...

Face à ces défis et à la crise économique, une politique volontariste de soutien à l'innovation doit être mise en œuvre, qu'elle soit technologique, organisationnelle ou sociale, en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Il est urgent d'innover

Il est de la responsabilité de l'État, de la Région, des collectivités territoriales, mais aussi de l'ensemble des représentants de l'économie, de la recherche et de la formation de construire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur un environnement favorable à l'innovation.



Mieux préparer l'après-crise

Au-delà des défis environnementaux et sociétaux, l'innovation est aussi une clé de sortie de la crise que traverse l'économie régionale ainsi que l'Europe et le reste du monde. L'innovation est la seule stratégie permettant de faire face, pour développer la prospérité de notre économie et maintenir les emplois mais aussi pour mieux préparer l'après-crise.

Si ce sont d'abord les entrepreneurs qui innovent, les pouvoirs publics ont eux aussi un rôle essentiel à jouer : ils doivent s'assurer qu'une synergie est opérationnelle entre entreprises, laboratoires, centres de formation et investisseurs. C'est pourquoi, dès 2004, l'innovation a été clairement inscrite dans les quatre schémas régionaux élaborés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Économie ;
- Enseignement supérieur-Recherche ;
- Tourisme ;
- Société de l'information.

L'innovation est également présente dans le Contrat de Projets État-Région et dans l'élaboration du Programme Opérationnel FEDER (fonds européen de développement régional).

Une haute teneur en innovation

Services, technologies numériques, mer, imagerie, sécurité, risques... : Provence-Alpes-Côte d'Azur regorge d'innovation et d'innovateurs, de services d'accompagnement, de viviers d'excellence.

Avec la stratégie régionale d'innovation 2010-2013, Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi d'aller encore plus loin et d'affiner son positionnement. Objectif : travailler ensemble pour plus de croissance et d'emploi.

Mieux comprendre

Provence-Alpes-Côte d'Azur, terre fertile

- L'une des premières de France en termes de production de connaissances, avec un bon niveau de diplômés de 3e cycle et un taux d'entrepreneuriat très élevé : 35 000 créations d'entreprises par an en moyenne ;
- Un tissu économique très dynamique, constitué à 90 % de PME et de très petites entreprises ;
- 3e région de France pour la recherche publique et pour le nombre de brevets déposés : 5 % du total national en 2004 ;
- 9 pôles de compétitivité et 29 réseaux d'entreprises PRIDES (pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire), qui ont efficacement stimulé les projets collaboratifs de Recherche et Développement ;
- Des outils originaux d'accompagnement et d'aide à la gestion et à la maturation d'innovation. À l'instar d'autres grandes régions en Europe, Provence-Alpes-Côte d'Azur voit s'affirmer de nouvelles approches de l'innovation, telles le design, y compris dans sa dimension environnementale, ou les laboratoires d'usages, « Living Labs »...

Schéma régional d'innovation, mode d'emploi

L'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur répond à la volonté de la Région, de l'État et de l'Europe de doter Provence-Alpes-Côte d'Azur, ses entreprises, ses réseaux de soutien et ses territoires, d'un document de référence en matière de politique d'innovation.

La SRI, c'est :

- 18 réunions de travail, des consultations territoriales dans les six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur et une conférence régionale avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux.
- « un livre de la concertation », un diagnostic détaillé de l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (élaboré par Méditerranée Technologies) et la stratégie régionale de l'innovation elle-même*, dont le présent document retrace les grandes lignes.

L'élaboration de la SRI a permis d'initier une nouvelle dynamique collective : celle-ci devra être poursuivie dans le cadre de ses orientations stratégiques, au fil des années 2010 à 2013.

* Documents consultables sur regionpaca.fr (onglet développement économique/innovation) et www.pacainnovation.com (onglet innovathèque)

Les enjeux : pour une innovation au cœur de la société

- **Repenser l'innovation en fonction de son utilité sociale** : il s'agit de replacer l'usager et l'amélioration de son quotidien au cœur de l'innovation ;
- **Développer un écosystème régional de l'innovation**, largement ouvert à tous : la région peut être une terre fertile d'innovation en s'appuyant non seulement sur ses compétences de recherche, ses entreprises, mais aussi sur ses territoires et les besoins liés aux enjeux régionaux : énergie, environnement, services aux particuliers intégrant les perspectives offertes par l'innovation technologique (TIC et Santé), nouvelles modalités d'apprentissage utilisant les acquis des jeux vidéos... ;
- **Diffuser l'innovation, au plus près des besoins des entreprises** : le soutien à l'innovation ne doit pas être concentré sur les grandes entreprises, le tissu économique régional étant constitué à 90 % de

PME et de TPE ;

- **S'appuyer sur quelques grands domaines stratégiques** pour occuper une place significative dans l'économie euro-méditerranéenne de la connaissance et de l'innovation : il s'agit de valoriser les atouts régionaux, pour nouer des partenariats ouverts et s'inscrire dans les grands projets européens ;
- **Mettre la gestion des ressources humaines et la formation au cœur du processus d'innovation** : le facteur humain, les compétences et l'intelligence collective constituent un enjeu majeur dans la production de l'innovation ;
- **Favoriser la responsabilité sociale et environnementale des entreprises** : mise en œuvre dans les PME, elle doit contribuer à l'amélioration globale de la qualité des emplois, des compétences, de l'environnement et du lien social ;
- **Améliorer la performance opérationnelle globale** des dispositifs régionaux en faveur de l'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Mieux comprendre

Une concertation élargie

Appuyé sur des études et une concertation élargie, le travail d'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) a permis d'établir un diagnostic détaillé, qui a vocation à être régulièrement approfondi et actualisé.

Le processus de concertation a abouti à la formulation de cette stratégie, point d'orgue d'un travail approfondi d'analyse et de concertation et point de départ pour stimuler et dynamiser l'innovation dans la région sur la période 2010-2013.

S'approprier la SRI...

... par la **pédagogie** : les grandes orientations de cette stratégie doivent être largement présentées, déclinées et expliquées. Les différents réseaux d'innovation ont un rôle pédagogique très fort à jouer afin qu'elles soient parfaitement relayées.

... pour le **rayonnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, terre de créativité, et pour mieux vivre en Méditerranée** : en s'ouvrant très largement aux partenariats et en attirant, par des engagements forts pour l'innovation, de nombreux projets sur le territoire régional.



DR

Quatres grandes orientations stratégiques



Quatre orientations stratégiques ont été définies pour évaluer les priorités et les adaptations des dispositifs – ou créations de nouvelles mesures –, mais aussi pour enrichir les futurs schémas de développement, en particulier le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) :

- renforcer la dynamique d'innovation par les PRIDES* et les Pôles de compétitivité ;
- accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation ;
- s'appuyer sur deux grandes thématiques : l'économie créative et la Méditerranée durable ;
- s'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale.



* PRIDES : pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire.
Ces réseaux d'entreprises labellisés par la Région sont au nombre de 29 à fin décembre 2009.

Orientation 1

Innover par les pôles

La première grande orientation de la SRI vise à renforcer la dynamique d'innovation par les pôles : pôles de Compétitivité et PRIDES (Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire), labellisés par la Région, sont des réseaux d'acteurs ou « clusters » qui bénéficient de contrats de performance et d'aides spécifiques dans lesquels l'innovation est l'un des objectifs premiers.

Renforcer la dynamique des pôles pour innover, c'est :

- soutenir leurs plates-formes ;



Pour une approche usage

Il s'agit de permettre aux porteurs de projets de trouver des dispositifs leur permettant d'inclure les approches « usages » aux diverses phases de leurs projets :

- en associant le plus tôt possible dans la conception des équipes pluridisciplinaires ;
- en mobilisant des compétences universitaires spécialisées en sciences humaines et sociales sur certains projets : APRF-appels à projets recherche finalisée, PACA Labs... ;
- en mettant en place des dispositifs de type Living Labs. Les projets PACA Labs en Provence-Alpes-Côte d'Azur (laboratoires, entreprises et territoire) concernent aujourd'hui des usages numériques ; il s'agit de les ouvrir à d'autres types d'usages.

- renforcer la valorisation de la recherche ;
- soutenir les approches « usage » et les approches « design » ;
- encourager les coopérations inter-clusters au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec les régions extérieures ;
- développer les compétences pour l'animation des pôles.



REPÈRES

Expérimenter l'approche design et l'approche éco-design

L'analyse de l'usage et des besoins de l'utilisateur est devenue fondamentale : on parle désormais d'« innovation par le design ». À titre d'exemple, l'innovation de la « compote à boire » réside essentiellement dans l'analyse des conditions d'utilisation et formes d'usage du produit, analyse qui est ensuite déclinée par des approches technologique et marché adéquates.

Longtemps limitées aux produits grand public, ces approches sont de plus en plus utilisées dans la conception de produits ou services destinés aux entreprises, pour lesquels l'adoption par l'utilisateur est souvent un gage d'efficacité, donc de rentabilité.



Orientation 2 - Accompagner toutes les entreprises

Les pôles de compétitivité et les PRIDES représentent le mode d'intervention central choisi par l'État et la Région. Il convient cependant de ne pas oublier les entreprises qui n'appartiennent pas à ces réseaux, car ils disposent d'une capacité innovatrice et d'un potentiel de création d'emplois. Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation est donc la deuxième orientation retenue.

Répondre aux besoins d'innovation de l'ensemble des entreprises régionales, c'est :

- s'assurer qu'elles disposent des ressources nécessaires et qu'elles peuvent s'appuyer sur des réseaux efficaces d'accompagnement pour leur démarche d'innovation (aspects humains, financiers et techniques) ;



© : P. Clot

- travailler sur la culture de l'innovation, la diffuser dans l'entreprise comme dans l'ensemble de la société pour développer un « savoir-être innovant ».

Une série d'actions de sensibilisation à l'innovation est proposée en direction :

- des entreprises artisanales et touristiques ;
- des publics scolaires et étudiants ;
- du grand public. Pour une « approche usage »



REPÈRES

Diffuser un « savoir-être innovant »



© A. Van der Stegen

L'une des caractéristiques des structures qui innove est d'utiliser des méthodes de créativité dans leurs recherches : prendre le contre-pied du problème, procéder par association, analogie ou transposition, envisager la solution idéale et apparemment irréalisable, oser l'idée « folle », risquer l'utopie... en développant un sentiment positif vis-à-vis de l'échec ou encore en cherchant à croiser les disciplines... Autant d'approches avec lesquelles tout un chacun devrait être familiarisé. L'objectif est de diffuser le goût et les méthodes de la créativité et de l'innovation dans l'ensemble de l'économie régionale, tant auprès des acteurs économiques que du grand public.

Orientation 3 - Économie créative et Méditerranée durable

Aborder l'innovation par ces deux grandes thématiques, à la fois transversales et spécifiques à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permet de rendre l'économie régionale plus visible à l'échelle européenne et mondiale, de mettre en valeur nos compétences scientifiques et économiques et de développer des perspectives « marchés ».

L'économie créative en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est :

- le mariage de l'économie culturelle (patrimoine, mode, cinéma, livres et disques, art de vivre) avec l'économie numérique et ses nouveaux médias ;
- le développement de toutes les méthodes de créativité et d'innovation ;
- le grand projet « Marseille-Provence 2013 » est une opportunité d'associer au développement culturel induit par l'évènement tout un mouvement de mise en valeur de l'économie créative régionale.

Structurer une communauté d'acteurs

Les innovateurs de tout type, qu'ils soient sociaux ou numériques, du secteur public ou des entreprises privées, anciens et nouveaux, de l'urbain ou du rural, chercheurs ou praticiens de terrain et animateurs associatifs, doivent travailler en réseau pour faire converger leurs efforts vers des produits et services de l'économie créative.

Pour cela, il faut s'appuyer en priorité sur les « PRIDES ». Il s'agit, avec ces « pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire » labellisés par la Région, de faire travailler ensemble les univers de l'entreprise, associa-





D.R.

tifs, culturels, scientifiques et technologiques au service de la créativité et de l'innovation :

- PRIDES Solutions Communicantes Sécurisées (également pôle de compétitivité mondial) et ses développements autour des usages numériques
- PRIDES ICI - Industrie de la Créativité et de l'Innovation
- PRIDES Optitec (partie maîtrise de la lumière et du son)
- PRIDES Artemis – matériaux innovants
- PRIDES Sud Image-audiovisuel

Mais aussi :

- PRIDES Patrimoine et cultures
- PRIDES Livres et disques
- PRIDES Mode
- PRIDES Services à la personne
- PRIDES Art de vivre en Provence
- PRIDES Parfums Arôme Saveurs Senteurs
- PRIDES Caractères – tourisme solidaire de territoire
- PRIDES Tourisme d'affaires et congrès...

REPÈRES

Le pôle média de la Belle-de-mai à Marseille : unique en France

- 120 000 m² dédiés aux esprits créatifs, audiovisuel et multimédia : incubateur thématique, studios de tournage, bureaux, locaux techniques pour les producteurs ;
- des moyens pour développer un multimédia éducatif et culturel : écriture interactive, animation 3D, films d'animation, son numérique, outils nomades, contenus ludo-éducatifs.



D.R.

La Méditerranée durable, c'est :

- répondre aux enjeux de développement durable du bassin méditerranéen, en explorant les potentiels d'innovation sur les questions sociétales, économiques et scientifiques ;
- renforcer le potentiel de recherche et mettre sur le marché des solutions innovantes répondant aux critères d'un développement durable, au travers de sept domaines d'activités stratégiques.

Sept domaines stratégiques

Ils ont été identifiés en vue de structurer et développer les savoir-faire innovants, qu'ils soient technologiques, industriels, scientifiques ou sociologiques ; au sein de chacun de ces domaines, il s'agit de valoriser les compétences et la recherche, d'en-

courager les échanges entre laboratoires et de mobiliser les pôles tout en assurant une communication forte sur ces actions.

- **Le bâtiment durable et l'écologie urbaine** : le développement des marchés de l'éco-construction-rénovation de l'habitat particulier, l'éco-construction et la rénovation HQE (haute qualité environnementale) des infrastructures et bâtiments publics, l'aménagement de sites d'entreprises ; la ville et le quartier durable et la ville créative, dans une approche renouvelée de l'urbanisation méditerranéenne.

- **L'alimentation-santé méditerranéenne**, avec les marchés des aliments à haute qualité nutritionnelle, les produits alimentaires intermédiaires naturels, la prévention des pathologies et l'accompagnement du vieillissement, en s'appuyant sur la qualité de la recherche en nutrition-métabolisme ; le marché de la sécurité alimentaire.



REPÈRES

- **Le transport et la mobilité durable**, orienté vers l'éco-conception ou les véhicules propres, les transports intelligents, les solutions multimodales de transport et logistique de marchandises.
- **La gestion des risques visant la sécurité maritime**, la protection sur infrastructures critiques, les communications sécurisées, la sécurité des transports de masse, la prévention des risques naturels – inondations et incendies – et technologiques.
- **Les énergies nouvelles**, le solaire thermique et photovoltaïque, l'éolien, la biomasse marine et la fusion.
- **La gestion des ressources des écosystèmes méditerranéens**, en particulier ses marchés liés à la préservation de la ressource eau, la dépollution de la mer, la biomasse marine, l'agriculture durable méditerranéenne, la création de trames vertes et bleues, la gestion et la reconstitution d'écosystèmes au tourisme durable.
- **Les technologies numériques** appliquées au développement durable : composants et systèmes électroniques à basse consommation, éco-conception dans la filière TIC (technologies de l'information et de la communication), systèmes complexes de gestion appliquée aux réseaux d'énergie, au bâtiment intelligent, à l'environnement,

Créative et innovante sur la scène internationale

Parce que c'est ici...

L'économie régionale s'appuie sur de nombreux atouts naturels et culturels – point de convergence des cultures du nord et du sud – mais aussi humains et sociaux, sur des technologies numériques en pointe et sur un potentiel élevé de recherche en sciences humaines et sociales. Il faut renforcer cette force créative, la rendre plus visible en organisant ses acteurs et en soutenant ses initiatives.

... et maintenant

L'économie du 21e siècle est celle des idées, des savoirs, des échanges. À cet égard, Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose des ressources nécessaires pour être un acteur de premier rang. L'« économie créative » connaît une croissance plus rapide que celle des autres secteurs économiques et représente un nombre considérable d'emplois, avec nombre de grandes entreprises et plus de 20 000 TPE (très petites entreprises).



© STmicroelectronics

Orientation 4 - Ouvrir le concept d'innovation



La quatrième orientation vise à permettre à Provence-Alpes-Côte d'Azur de s'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale. L'objectif est d'ouvrir le concept d'innovation, qui s'est concentré depuis une vingtaine d'années sur le seul domaine technologique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à des défis sans précédent : population vieillissante, chômage des jeunes, problèmes urbains et, de façon plus globale, mondialisation, changement clima-

tique, augmentation de la pauvreté.

Dans ce contexte, la société, dans toutes ses composantes, y compris les entreprises, doit innover pour un retour « social écologique », au-delà du seul retour sur investissement financier. Il faut ainsi :

- encourager la responsabilité sociétale des entreprises ;
- innover par les politiques publiques ;
- susciter l'innovation par les territoires, en particulier par des « pactes territoriaux pour l'innovation ».

Des « Pactes Territoriaux pour l'Innovation »

La stratégie régionale de l'innovation concerne tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et non les seules entreprises ou métropoles du littoral. Afin d'être attentifs à la diversité des territoires et expérimenter des dynamiques de diffusion de l'innovation sur tous les territoires et bassins économiques, en particulier ceux qui s'appuient sur des socles indus-

ILS EN PARLENT



triels forts et souvent malmenés par la crise, la Région a pour objectif de mettre en place des « Pactes Territoriaux pour l'Innovation », sur le principe des « Pactes Territoriaux pour l'Emploi ». Des territoires pertinents pour ces pactes sont à définir : Vallée de la Durance, Fos-Étang de Berre, Plaine du Var...



La responsabilité sociale et environnementale, levier de développement

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est une culture d'entreprise, une méthode de management global de l'activité économique. Elle est un véritable levier pour l'innovation et le développement au service d'une compétitivité à long terme de l'activité économique régionale.

Mise en œuvre dans les entreprises, elle doit contribuer à :

- leurs performances globales, notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des produits, des process de production et de commercialisation ;
- l'amélioration de la qualité des emplois et des conditions de travail ;
- l'évolution professionnelle des salariés en termes de compétences et de rémunération ;
- la protection de l'environnement et de la cohésion sociale du territoire dans lequel elle intervient.

Mise en oeuvre de la stratégie régionale d'innovation : 12 chantiers emblématiques



Pour une région créative, douze chantiers emblématiques ont été retenus :

- 1 – L'Observatoire régional de l'innovation
- 2 – L'évolution du Réseau régional de l'innovation
- 3 – L'animation des pôles
- 4 – Le financement de l'innovation
- 5 – L'innovation administrative
- 6 – Les « ateliers de la créativité »
- 7 – Les opportunités pour la « Méditerranée durable »
- 8 – L'innovation touristique
- 9 – L'innovation par les compétences
- 10 – L'innovation par les territoires
- 11 – La culture de l'innovation
- 12 – L'innovation par les usages

12 chantiers pour une région créative

Douze chantiers emblématiques ont d'ores et déjà été entrepris afin de rendre rapidement opérationnelle la SRI.

Chantier n° 1 – Observatoire régional de l'innovation

Disposer, à l'échelle régionale, des moyens d'évaluer et de définir les politiques d'innovation.

Chantier n° 2 – Évolution du RRI

- améliorer la performance du Réseau régional de l'innovation (RRI) et le niveau de service rendu, en renforçant la professionnalisation des équipes et en facilitant l'appel à des services croisés entre structures ;
- faire de l'adéquation entre l'offre de service et le besoin l'un des objectifs essentiels du RRI.

Chantier n° 3 – Animation des pôles

Le rôle des 29 PRIDES dans l'écosystème de l'innovation régionale est tout à fait central. Il s'agit d'évaluer précisément l'animation de ces PRIDES et d'envisager une animation globale plus structurée qui permette :

- d'assurer le suivi des objectifs qui leur sont donnés ;

- d'intensifier les échanges inter-PRIDES : bonnes pratiques, partenariats ;
- d'organiser les montées en compétences au sein de ces structures d'animation.

Chantier n° 4 – Financement de l'innovation

Comblar « les trous dans la raquette » du financement de l'innovation et créer une passerelle culturelle entre le secteur public et le monde du financement privé.





© Cintas Flores

Chantier n° 5 – Innovation administrative

Pour garantir, en priorité, une meilleure participation des PME :

- raccourcir les délais d'élaboration et d'instruction des dossiers administratif et financier ;
- identifier des soutiens pour assister ces deux parties.

Chantier n° 6 – « Ateliers de la créativité »

Mettre le capital humain en situation créative et ancrer l'image de « région créative » :

- promotion du secteur culturel fort et pluriel, qui permet le dialogue entre les cultures ;
- création de passerelles entre l'art, la philosophie, la science, les usages numériques et le monde de l'entreprise ;
- promotion des processus et outils de création et de résolution créative des problèmes.

Chantier n° 7 – Opportunités pour la « Méditerranée durable »

S'organiser pour capter de grands projets, de grands équipements, des équipes complémentaires de recherche, qui catalyseraient les fruits de la recherche régionale et l'innovation dans le cadre de l'ambition « Méditerranée durable ».

Chantier n° 8 – Innovation touristique

Permettre au secteur touristique de se doter d'outils d'innovation adaptés à ses entreprises :

- soutenir l'émergence d'un pôle d'excellence régional sur la R & D, la formation supérieure et la prospective en matière touristique ;
- renforcer le réseau régional d'expertise et d'ingénierie touristique ;



© Région



© P. Clot

- élaborer le « Contrat d'engagement pour l'innovation touristique ».

Chantier n° 9 – Innover par les compétences

Innover par les compétences passe par la coopération des acteurs sociaux et économiques, publics et privés.

- organiser ensemble un partenariat régional pour assurer un service universel public-privé d'appui à la formation professionnelle continue des salariés des entreprises engagées dans des processus d'innovation par les compétences ;
- accompagner la montée en puissance de l'Institut régional pour la formation à l'environnement et au développement durable (IRFEDD).

Chantier n° 10 – Innovation par les territoires

- être attentif à la diversité des territoires et initier une dynamique de diffusion de l'innovation sur les grands territoires et les bassins économiques, qui contribuerait à l'ancrage territorial des entreprises ;
- mettre en place des « Pactes territoriaux pour l'innovation ».

Chantier n° 11 – Culture de l'innovation

Lancer plusieurs opérations pour diffuser le goût de l'innovation et les méthodes de la créativité en s'appuyant sur de nombreux acteurs du corps social.

Chantier n° 12 – Innovation par les usages

L'innovation prend autant naissance dans les pratiques des usagers que dans les laboratoires des centres de recherche publics ou industriels.

Il s'agit donc d'exploiter ce gisement d'innovation, de permettre aux projets accompagnés de trouver des dispositifs leur permettant d'inclure ces approches « usages » dans les diverses phases de projets.



© F. Pauvarel

Pour une gouvernance partagée



De la concertation au suivi de l'élaboration de la SRI, les partenaires de la SRI ont fait le choix de la concertation, pour une vision partagée des enjeux et des objectifs et pour une réelle gouvernance stratégie et opérationnelle.



© : Région



© A. Van der Stegen



© : OmneasFlutris

REPÈRES

L'aboutissement de 18 mois de travaux

Lancés le 7 avril 2008, les travaux pour élaborer la SRI ont été menés par le « groupe projet SRI », constitué par : la Région (direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur) ; l'Etat (SGAR, DRIRE – future DIRECCTE – et DRRT) ; Méditerranée Technologies (association régionale spécialisée dans l'innovation et animatrice du RRI – Réseau régional d'innovation).

Ce groupe a réalisé ou coordonné et suivi, durant 18 mois, les études, les enquêtes auprès des PME, les groupes de travail thématiques et le travail de concertation élargie.

CRAVES : Conférence régionale des acteurs de la vie économique et sociale.

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRIRE : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

DRRT : Direction régionale de la recherche et de la technologie

PRIDES : pôles régionaux de développement économique solidaire

RRI : Réseau Régional de l'Innovation

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales



La gouvernance de la SRI (Stratégie régionale d'innovation)

Pour le suivi concret de l'application de la SRI, la question de la gouvernance est essentielle : il faut à la fois assurer une mobilisation large des différentes « familles d'acteurs » et définir des priorités dans un contexte de ressources publiques limitées. Mais il faut également établir une cohérence d'intervention publique et disposer d'outils de veille stratégique, de suivi et d'évaluation.

5 principes clés...

- Un partenariat resserré Région-État ;
- Une relation étroite avec la Commission européenne ;
- Une concertation approfondie avec les acteurs régionaux de l'innovation ;
- Une organisation cohérente et resserrée du pilotage opérationnel ;
- Un processus continu d'approfondissement du diagnostic et de la stratégie.

... et 3 composantes :

- La gouvernance stratégique
 - réunion annuelle état-Région
 - comité d'orientation stratégique
 - conférence régionale permanente des acteurs de l'innovation
- La gouvernance opérationnelle
 - mission régionale d'action pour l'innovation
 - groupe d'experts
 - chantiers de la SRI (voir en page 28)
 - Observatoire régional de l'innovation : « ORION »



© Cintas Flores

En savoir plus

L'Observatoire de l'innovation

Animé par Méditerranée Technologies, il a une triple mission :

- la pérennisation du travail entamé lors de l'établissement du diagnostic ;
- la création d'indicateurs de suivi des objectifs fixés dans le cadre de la SRI et la mise en place d'un tableau de bord de l'innovation ;
- la réalisation d'études spécifiques permettant : d'orienter les actions à mener ; d'approfondir la connaissance de l'innovation sur le territoire ; de suivre les tendances internationales.

Ses premiers objectifs :

- la mise à disposition d'un tableau de bord des indicateurs de suivi de la SRI
- une structuration approfondie partagée des domaines d'activités stratégiques pour les deux grandes thématiques « économie Créative » et « Méditerranée durable ».

REPÈRES

Détails des études sur :

regionpaca.fr

pacainnovation.com

europe-en-paca.eu

paca.pref.gouv.fr

Contacts:

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Direction de l'Économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur

service des Initiatives économiques
Tél. : 04 91 57 50 57

Hôtel de Région, 27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

- Préfecture de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Boulevard Paul Peytral - 13006 Marseille
Tél. : 04 91 15 60 00



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Boulevard Paul Peytral - 13006 Marseille. Tél. : 04 91 15 60 00

Direction de l'Économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur

Service des Initiatives économiques - Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde 13481 Marseille cedex 20

Document réalisé par la Direction de l'Information

Tél. 04 91 57 52 11

regionpaca.fr